

L'essentiel



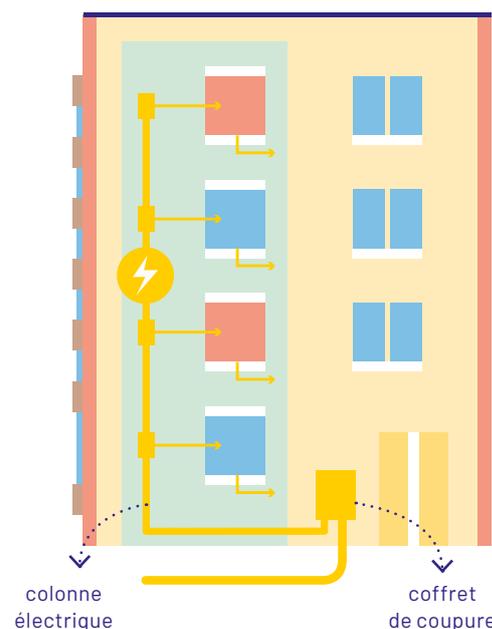
SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

À LA UNE

Les colonnes montantes : un enjeu important de sécurité traité par la loi ELAN

La loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), qui vient d'être adoptée, a tranché le débat sur la propriété des colonnes montantes en décidant, conformément aux préconisations des autorités organisatrices de la distribution d'énergie comme le SIPPEREC, un transfert automatique de ces ouvrages dans le réseau public de distribution. Leur entretien et leur rénovation ne relèveront donc plus des propriétaires d'immeubles mais du concessionnaire Enedis. Avec ce nouveau cadre légal, les propriétaires d'habitat collectif et les copropriétaires peuvent désormais demander l'incorporation, sans délai et à titre gratuit, de leurs colonnes montantes à Enedis, qui ne pourra pas refuser ce transfert et donc devra en assurer l'entretien et la rénovation.

*l'incorporation
sans délai
et à titre gratuit*



**N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER LE SIPPEREC
SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS POUR
LA FORMALISATION DE CE TRANSFERT**

→ + d'infos sur : www.sipperec.fr

L'adhésion à SIPP'n'CO, c'est maintenant !

Avec près de 150 adhésions en cours, vous êtes toujours plus nombreux à rejoindre SIPP'n'CO, le nouvel outil d'achat mutualisé du SIPPEREC (excepté pour les achats de fourniture d'électricité qui restent en groupement de commandes). Avec SIPP'n'CO, ce sont 338 millions d'euros d'achats publics mutualisés par an, soit 300 marchés qui vous permettent jusqu'à 50 % d'économie. Pensez à programmer votre adhésion dès maintenant pour bénéficier des prochains marchés !



POUR EN SAVOIR + → sippnco@sipperec.fr



LE CHIFFRE DU MOIS

**7,8 M€
d'économie**

dont

4,8 M€
sur les marchés dont
la puissance souscrite
est supérieure à 36 kVA

3 M€
sur l'éclairage
public

grâce à une opération d'arbitrage dite SWAP, qui a été effectuée par le SIPPEREC sur les lots attribués à ENGIE, dans le cadre des marchés qui viennent d'être passés pour la fourniture d'énergie.

ÉNERGIES

2 NOUVEAUX PROJETS SOLAIRES POUR LA SEM SIPENR

Le Comité du SIPPEREC a autorisé la SEM SIPENR, qui a pour objet le développement des énergies renouvelables, de prendre de nouvelles participations dans deux projets de production d'électricité solaire photovoltaïque d'envergure hors Île-de-France. Pourquoi ce choix ? Parce qu'il sera difficile de produire en Île-de-France 100 % de nos besoins en électricité et le contexte actuel permet la réalisation rapide de projets avec des territoires partenaires hors Île-de-France, qui appuient nos développements en cours et à venir en Île-de-France. Cette mutualisation d'expériences est précieuse et confirme la reconnaissance de l'engagement du SIPPEREC et de sa SEM en faveur de la transition énergétique.

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE PASSE PAR LE CHÈQUE ÉNERGIE

Pour rappel, le chèque énergie a remplacé les tarifs sociaux depuis janvier 2018. À ce sujet, le SIPPEREC a organisé une matinée d'information à l'attention des adhérents en mars dernier. Quelques mois après son déploiement, et en cette période hivernale, il est toujours important d'informer les bénéficiaires de leurs droits, des démarches à faire pour bénéficier du chèque qu'ils ont dû recevoir par courrier. Au-delà du chèque énergie que les bénéficiaires doivent envoyer pour payer tout ou partie d'une facture, il ne faut pas qu'ils omettent d'adresser les attestations fournies avec le chèque à l'ensemble des opérateurs d'énergie dont ils sont clients, pour bénéficier de tous les dispositifs sociaux auxquels ils ont droit, notamment pour ne pas subir des réductions de puissance. *Ex. : Un usager, qui a envoyé son chèque énergie pour payer sa facture de chauffage au gaz, doit adresser une attestation à son fournisseur d'électricité (si les deux fournisseurs sont différents).*

→ **À noter : les chèques énergie 2018 sont utilisables jusqu'au 30 avril 2019.**

QUEL AVENIR POUR LES BORNES DE RECHARGE AUTOLIB' ?

Le SIPPEREC a sollicité ses adhérents à la compétence électricité, disposant de bornes de recharge Autolib' pour connaître leur souhait de réutiliser les bornes Autolib' et de développer un maillage sur leur territoire. Les retours vont permettre de nourrir les études en cours du syndicat, sur une offre de service de bornes de recharge sur le domaine public.

NUMÉRIQUE ET VILLE CONNECTÉE

LE SIPPEREC PEUT VOUS ACCOMPAGNER POUR LA MISE EN PLACE DU RGPD

Le SIPPEREC propose désormais des marchés pour permettre aux collectivités adhérentes de se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il s'agit de proposer aux adhérents des services qui offrent une gouvernance et une protection des données privées. Cela dans le souci constant du syndicat de vous apporter tous les atouts de la mutualisation pour optimiser vos projets et vos dépenses, mais aussi de s'adapter aux singularités de votre collectivité.

Visionnez la vidéo réalisée à l'occasion d'un petit déjeuner, le 4 octobre 2018, sur la présentation des marchés concernant le RGPD sur notre site internet :

→ <http://www.sipperec.fr/actualites/actualite/nouvelle-reglementation-sur-la-protection-des-donnees-les-marches-du-sipperec/>



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU SIPPEREC

Judi 13 décembre 2018 de 10 h à 12 h
Comité syndical du SIPPEREC
Espace Van Gogh, Paris 12^e

Judi 21 mars 2019 de 10 h à 12 h
Comité syndical du SIPPEREC
Espace Van Gogh, Paris 12^e

Judi 28 mars 2019 de 9 h à 14 h
Colloque SIPPEREC « Imaginons ensemble nos territoires d'avenir »
Espace Diderot, Paris 12^e

→ **Retrouvez tous les prochains rendez-vous sur :**
www.sipperec.fr

→ **Inscriptions :**
communication@sipperec.fr



LES DERNIÈRES ÉDITIONS

Le dossier SIPPEREC dans la revue Objectif Grand Paris

